



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Traitements de parodontie - Diabétiques - Prise en charge

Question écrite n° 25750

#### Texte de la question

M. Julien Aubert attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des traitements de parodontie pour les personnes souffrant de diabète. Cette pathologie est en lien direct avec la maladie et, peut conduire, si elle n'est pas convenablement prise en charge, à un déchaussement, voire une perte de dents. Or ces traitements sont très onéreux et peu remboursés par la sécurité sociale pour les patients diabétiques, bien que souffrant d'une affection de longue durée. De nombreuses personnes n'ont alors d'autres choix que de ne pas se faire soigner, au risque de subir de graves déchaussements quelques années plus tard. La santé bucco-dentaire est une préoccupation permanente des politiques de santé publique. Aussi, il lui demande s'il est envisagé une meilleure prise en charge des patients diabétiques pour les frais liés à la parodontie.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Julien Aubert](#)

**Circonscription :** Vaucluse (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25750

**Rubrique :** Assurance maladie maternité

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 janvier 2020](#), page 171

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)